

42721/MJ

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE

Aujourd'hui, le 17 septembre 2024, a comparu devant moi, Maître Mark Johan Jan Bolt, candidat notaire, ci-après dénommé : « notaire », en qualité d'observateur de Maître Abel Elzinga, notaire à Midden-Groningen :

- a. Monsieur Chiel Prins, domicilié à 9531 TG Borger, commune de Borger-Odoorn, Bronnegerstraat 10, né à Hoogeveen le neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit, agissant en la présente affaire en qualité d'administrateur de la société privée à responsabilité limitée Snirpo Holding B.V., constituée le trois décembre deux mille vingt, ayant son siège social à Groningue, actuellement situé à Bronnegerstraat 10, 9531 TG Borger, inscrite le huit décembre deux mille vingt au registre du commerce de la Chambre de commerce sous le numéro 81121881 ; et
- b. M. Emil Borconi Szedressy, né à Cluj-Napoca le novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois, demeurant Strada Raczok n° 7, Târgu Secuiesc, Covasna, 525400, Roumanie,

marié;

lesquelles personnes comparantes ont déclaré par le présent acte constituer une société à responsabilité limitée et établir à cet effet les statuts suivants :

Nom et siège social

Article 1

1. Le nom de la société est : AAWireless B.V.

2. La société a son siège social dans la commune de Groningue.

But

Article 2

1. L'objet de la société est :

- l'exploitation d'une entreprise, notamment en ce qui concerne, mais sans s'y limiter, le développement, la production et l'édition de logiciels et la fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques, le tout au sens le plus large du terme ; gérer, investir, exploiter, posséder, acquérir et
- aliéner des actions d'autres sociétés, tous autres biens corporels et incorporels, meubles et immeubles, et tous autres actifs, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, en se présentant comme

- (conjointement et solidairement) lier les codébiteurs pour les dettes de tiers et fournir une garantie personnelle ou commerciale pour les dettes de la société et d'autrui ; -----conseiller de quelque manière que ce soit
- créer, acheter et participer, prendre un intérêt et/ou coopérer avec d'autres sociétés et/ou entreprises, ainsi qu'exercer la gestion, l'administration ou la direction d'autres sociétés et/ou entreprises ;
 - financement ou organisation du financement d'autres sociétés et entreprises, quel que soit leur objet, et prestation de services de toutes sortes ;
 - conclure et exécuter des accords de retraite, ainsi que d'autres obligations périodiques et gérer les actifs mis à la disposition de la société à cette fin ; faire des prêts à d'autres ;
 - effectuer tous actes dans les domaines financier, commercial et industriel, ainsi que tout ce qui s'y rapporte dans le sens le plus large ou qui peut y contribuer.

2. Dans le cadre de son objet, la société peut exercer toutes les activités liées à cet objet au sens le plus large, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Capital et actions

Article 3

1. Le capital de la société est constitué d'actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) chacune et d'actions sans droit de vote d'un centime d'euro (0,01 €) chacune. 2. Les actions ordinaires peuvent être soumises à un droit de vote lors de l'assemblée générale sont exercés. Les actions sans droit de vote n'ont pas de droit de vote à l'assemblée générale.
3. Au moins une action ordinaire est détenue par une personne autre que et autrement que pour le compte de la société ou de l'un de ses filiales.
4. Conversion d'actions ordinaires en actions sans droit de vote et vice versa inversement a lieu par décision de l'assemblée générale avec consentement des actionnaires concernés. Pour la conversion nécessite un acte désigné à cet effet, exécuté devant un notaire avec... lieu d'établissement aux Pays-Bas, dans lequel le les parties concernées sont impliquées. 5. Les statuts ne peuvent imposer d'obligations de nature contractuelle aux actions ou à la participation. se connecter. Une résolution visant à modifier cette disposition statutaire peut